

# Constat amiable : comment remplir le formulaire



La prise en compte du bonus-malus ou CRM (Coefficient de réduction-majoration) conduit à majorer ou à réduire chaque année le montant de votre cotisation d'assurance auto. Découvrez son fonctionnement et apprenez à le calculer simplement.

## 1 – Quelques bons réflexes à suivre lors de l'accident de voiture

- Avant tout, prenez note du numéro d'immatriculation de l'autre voiture ainsi que le nom de son assureur, signalé sur la vignette verte de son pare-brise : un réflexe simple qui peut vous être utile en cas de problème.
- Prenez l'initiative de fournir le constat amiable en ayant pris soin de préremplir votre partie : rubriques 6, 7 et 8.
- Relevez les coordonnées des éventuels témoins et mentionnez-les dans la rubrique 5 du constat.

## 2 – Comment bien remplir les rubriques importantes du constat amiable

Le recto du document constitue la partie la plus importante du constat. Il convient de remplir l'intégralité des rubriques en portant une attention particulière aux points suivants :

- encadré 12 – Circonstances : ne cochez que la – ou les – case(s) correspondant aux faits au moment de l'accident ; dans tous les cas, indiquez le nombre de cases cochées en bas de la colonne. Si aucune situation ne correspond, indiquez « 0 ».
- encadré 13 – Croquis : c'est un élément essentiel pour déterminer les responsabilités : attachez-y donc une importance particulière en matérialisant les véhicules au moment du choc, en indiquant le nom des rues, les éventuels feux tricolores et panneaux, les lignes au sol...
- encadré 14 – Observations : faites ici part de vos remarques et commentaires ; en cas de désaccord ; précisez le motif de votre désaccord.

### Astuce

Pour bien cocher les cases de l'encadré 12, lisez chaque cas en commençant par « je... » : cela vous évite de confondre votre situation et celle de l'autre voiture.  
Exemple pour la case 1 : je... (j'étais) en stationnement à l'arrêt.

### 3 – Des conseils à avoir en tête après un sinistre auto

- N'hésitez pas à compléter un constat amiable avec des photos des lieux et des véhicules impliqués.
- Relevez le numéro minéralogique de l'autre véhicule en cas de délit de fuite, ou de refus de remplir un constat amiable.
- Signez le constat seulement quand il est totalement rempli. En dehors du constat amiable ou d'un rapport de police, évitez de signer tout autre document.
- Respectez le délai d'envoi du constat amiable à votre assureur : dans les 5 jours ouvrés qui suivent l'accident.